



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Route européenne du vélo

Question écrite n° 14486

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le déploiement de la route européenne du vélo. Développé par la Fédération européenne de cyclisme et soutenu par le fonds de « tourisme durable » de l'Union européenne, le projet EuroVelo vise à relier les différents pays de l'Union européenne par un réseau de pistes cyclables. D'une longueur de 70 000 kilomètres, le réseau est composé de 15 routes de longue distance dont 8 se situent en France. Alors que l'objectif est de parvenir, en 2020, à un réseau entièrement achevé, certaines portions françaises de routes demeurent incomplètes. Au 1er janvier 2018, 80 % des 8 430 km de pistes cyclables traversant la France étaient ainsi réalisés. Si le Gouvernement n'est pas directement responsable de la mise en œuvre de ces pistes cyclables, le ministère de la transition écologique et solidaire est, pour sa part, chargé de la supervision de l'implémentation du projet sur le territoire. Il aimerait avoir des précisions sur ce que le Gouvernement compte faire pour que l'objectif soit atteint en France. Il aimerait également savoir comment la future loi d'orientation des mobilités pourrait soutenir la réalisation de pistes cyclables dans le pays et, plus particulièrement, dans les territoires enclavés.

Texte de la réponse

Le réseau EuroVelo est très présent en France avec pas moins de neuf itinéraires EuroVelo qui concernent la France sur les quinze itinéraires d'origine, la Meuse à Vélo étant devenue récemment l'EuroVelo 19. En France, ces itinéraires, qui correspondent à 8 430 km, soit 37 % du schéma national vélo, sont réalisés à 85 % (7 030 km) et le rythme de progression est soutenu avec 240 km ouverts en 2017 et 160 km en 2018. L'objectif partagé par les territoires adhérents de l'association Vélo et Territoires (qui coordonne aujourd'hui, à la demande de la ministre chargée des transports, l'actualisation du schéma national vélo) est de parvenir à la réalisation de l'ensemble des itinéraires à l'horizon 2030. Les outils mis en place par le Gouvernement y contribuent indéniablement, pour appuyer la mise en place de schémas directeurs, de services et d'ingénierie, avec l'appel à projet de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) « Vélo et territoires » (102 collectivités lauréates au 1er relevé) ; mais également pour soutenir la réalisation d'aménagements cyclables, grâce à deux outils financiers : la dotation de soutien à l'investissement public local, dotée de 100 millions d'euros par an sur le seul volet « vélo et plateformes de mobilité », notamment pour les territoires enclavés ; et le fonds mobilités actives, doté de 50 millions d'euros par an. Le 1er appel à projets sur ce fonds, « Continuités cyclables », destiné à résorber des discontinuités majeures, a fait l'objet d'un 1er relevé le 15 avril 2019. Plus de 100 dossiers ont été déposés et les premiers lauréats devraient être connus avant le second relevé, prévu cet été.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14486

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10432

Réponse publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10600